

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE Lantignié

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté du Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) en date du 22/10/2021, une enquête publique relative **à la modification n°2 du PLU de Lantignié**. La procédure permettra notamment de modifier le contenu de certaines OAP, de mettre à jour la liste des emplacements réservés, de faire évoluer certains points du règlement et plan de zonage, d'actualiser les listes des changements de destination et des bâtiments patrimoniaux, la mise à jour des annexes et la correction d'erreurs matérielles.

Durée de l'enquête : Du 23 novembre au 5 janvier

Siège de l'enquête : Mairie de Lantignié (1 rue de l'Eglise, 69430 Lantignié)

Commissaire-enquêteur : Mme Véronique BRILLANT

Composition du dossier : note de présentation du dossier d'enquête, projet de modification n°2 du PLU de Lantignié, règlement écrit et graphique, la liste des SUP, avis des Personnes Publiques Associées et de la CDPENAF.

Le dossier d'enquête peut être consulté, en papier ou sur poste informatique, en mairie de Lantignié, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLU. Il est également consultable sur la page internet : <http://modification2duplu-lantignie.enquetepublique.net>
Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la CCSB (105 rue de la République, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS / contact : Valentin BERTRAND).

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- Auprès de la commissaire-enquêtrice lors de ses permanences ;
- Sur le registre déposé à la mairie de Lantignié, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- Par courrier envoyé à la mairie de Lantignié, sous pli cacheté à l'attention de la commissaire-enquêtrice ;
- Par mail à l'adresse : modification2duplu-lantignie@enquetepublique.net
- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <http://modification2duplu-lantignie.enquetepublique.net>

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

La commissaire enquêtrice recevra en personne les observations du public lors des **permanences** suivantes, **en Mairie de Lantignié** :

- **Le Mardi 23 novembre de 09h à 11h,**
- **Le Samedi 04 décembre de 09h à 12h,**
- **Le Mercredi 05 janvier de 10h à 12h.**

Les prises de rendez-vous seront possibles par téléphone au numéro de la mairie de Lantignié : 04 74 04 84 87

A l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Lantignié, au siège de la CCSB et sur le site internet de la CCSB.

La CCSB, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibération du conseil communautaire, la modification n°2 du PLU de Lantignié.

